

## Les restructurations en marche !

### Création des SIP de Pessac et de Talence au 1/1/2016

En deuxième présentation les élus FO-DGFIP ont maintenu leur vote contre ces restructurations. La Direction a par ailleurs précisé que la logique aurait été de créer ces SIP sur les communes de Pessac et Talence mais qu'il n'y avait pas de solution, ni immobilière, ni financière...

### Protocole d'accueil SIE Mérignac/Boussac

La encore, en deuxième présentation, les élus FO-DGFIP ont maintenu leur vote contre. Tous ces protocoles ne règlent en rien la question du manque d'emplois...

### Bilan de l'harmonisation indemnitaire

FO-DGFIP avait demandé à la Direction de nous présenter ce bilan.

Le régime « standard » (commun à tous les B et C) comprend désormais l'IMT, l'IAT ou les IFTS, la prime de rendement et l'ACF technicité. Cela concerne 1646 agents.

Certaines fonctions bénéficient d'une ACF particulière spécifique (redevance, BCR, SPF...), 246 agents.

Une ACF dite de « transposition » est mise en place pour les collègues qui perdent les IFDD ou la NBI (géomètres, redevance...), 52 agents, jusqu'à changement de corps ou de fonction.

Une garantie de rémunération est mise en place pour les collègues dont le différentiel annuel de rémunération après harmonisation est supérieur à 10 euros, 45 agents. Cette garantie fait l'objet d'un versement mensuel. Elle s'arrête dès lors que l'agent change de corps ou de fonction.

Pour la Direction, s'agissant de l'indemnitaire, et non du traitement brut, cette harmonisation n'a pas d'incidence sur les cotisations pour pension et son montant.

Enfin, le bilan de cette harmonisation fait ressortir **une perte annuelle inférieure à 10 euros, donc non compensée, pour 642 agents** de l'ex filière gestion publique.

Pour la Direction il s'agit d'un simple réajustement car depuis 2009 les collègues de l'ex filière GP percevaient une ACF « harmonisation », qui compensait une différence indemnitaire avec l'ex filière fiscale, soit-disant plus élevée qu'elle n'aurait du l'être...

Pour FO-DGFIP il semble pourtant que des collègues de l'ex filière fiscale soient concernés par une perte, mais le bilan présenté par la Direction n'en fait pas état...

**FODGFIP s'oppose à toute perte de rémunération. Les explications de la Direction ne sont pas satisfaisantes et toute harmonisation doit se faire par le haut, ce qui encore une fois n'est pas le cas. Après avoir fait des perdants dans la mise en œuvre des règles de gestion harmonisées l'administration fait maintenant des perdants par l'indemnitaire. C'est inacceptable !**

### **Horaires d'ouverture des services accueillant du public**

Une note de la DG sur les nouvelles amplitudes d'horaires d'ouverture proposées a été communiqué aux chefs de service. Ils doivent, après discussion avec leurs agents, faire retour à la Direction dès le mois de décembre qui prendra la décision de réduire, ou pas, l'ouverture des services au public et pour une mise en œuvre début 2015.

**Sans surprise, la Direction précise que la tendance générale à ce jour tend vers une réduction des horaires d'ouvertures...**

Cette note permet la possibilité de réduire à 16 heures l'ouverture hebdomadaire pour les services implantés sur les communes de moins de 10000 habitants, et à 24 heures par semaines sur 4 jours pour les services installés sur les communes de plus de 10000 habitants.

Pour autant cette même note précise que « Ces horaires doivent répondre aux besoins et attentes des usagers en matière d'accessibilité », ce qui, quand on sait que l'afflux des contribuables vers nos services ne cessent d'augmenter, apparaît pour le moins contradictoire avec des réductions d'horaires d'ouvertures...

**Pour FO-DGFIP il s'agit d'un nouveau recul du service public programmé.** L'administration n'étant en mesure de contrôler le flux des contribuables n'envisage pas d'autre solution que de baisser le rideau, à l'image de pôle emploi ou de la CAF, faute de quoi, nos missions ne pourront plus être assurées. C'est bien sûr un aveu d'échec de la politique menée par l'administration qui voulait faire croire que l'informatique, internet et la dématérialisation étaient les solutions-miracles ! Les personnels, eux, ont depuis longtemps constaté que non...

Bien entendu, FO-DGFIP comprend tous les agents qui voient en ces nouvelles modalités un moyen de « souffler », mais le risque est grand de voir la charge accueil physique se reporter de toutes manières sur les jours d'ouvertures, voire même entre les sites entre-eux car la note n'oblige en rien l'harmonisation des horaires d'ouvertures sur des sites différents. En outre, le contribuable qui trouvera porte close reviendra, téléphonera ou écrira...

**FO-DGFIP n'est pas dupe, ces réductions d'ouvertures au public préfigurent la fermeture totale de services, notamment en milieu rural.**

### **PRS-Bilan de la départementalisation des procédures collectives**

La Direction indique que la tendance constatée est une augmentation du nombre d'ouvertures de nouvelles procédures (comparativement à la même période les années passées), ce qu'elle analyse comme conjoncturel. Elle se veut confiante sur un nombre de procédures qui restera stable sur un plan annuel... Elle compte par ailleurs sur des simplifications et un transfert du stock très progressif pour faciliter la tâche des agents. Pour la Direction le calibrage en emplois de la cellule, avec l'arrivée d'un 5ème agent en décembre, est bien en adéquation avec la charge de travail. Aucun problème donc... les agents concernés en apprécieront la réalité.

### Equipes de renfort

La Direction a fait état d'une note (non transmise à ce jour aux représentants des personnels) qui précise les modalités de la création du service EDR au 1er septembre 2015. Il s'agit de la fusion des EDRA, ERD et ERR. Cette nouvelle équipe de renfort n'aura plus qu'une compétence départementale mais pour autant il semble que la Direction envisage de maintenir les renforts « à résidence » pour les collègues bénéficiant à ce jour de cette option. Néanmoins, l'affectation officielle de ces collègues seraient tout de même « Direction-sans résidence-équipe de renfort »...

Si une sectorisation géographique n'est pas envisagée, la Direction souhaite mettre en œuvre une sectorisation fonctionnelle liée aux compétences professionnelles. Chacun aurait donc un domaine d'intervention précis.

Le nombre d'agents constituant l'EDR resterait le même qu'aujourd'hui. Les agents souhaitant quitter l'équipe de renfort pourront faire une demande de mutation nationale mais sans priorité particulière. A contrario, des agents déjà en postes dans le département qui souhaiteraient intégrer ce nouveau service EDR, et selon une sélection dont les critères n'ont pas été précisés par la Direction, pourraient bénéficier d'une priorité. La Direction devrait dès le mois décembre constituer un « vivier » d'agents susceptibles de bénéficier de cette priorité, en fonction des besoins, mais n'a pas précisé les modalités de recrutement...

### CENON-SIE NE/SE

interrogée par FO sur les projets de restructurations des SIE la Direction a annoncé **la future fusion des 2 SIE de Cenon** dans les 3 années à venir. Il s'agira d'une première «expérimentation». Cela vient malheureusement confirmer les informations que nous avons communiqué dans les services. **Les projets contenus dans la démarche stratégique que FO-DGFIP combat sont bien en route** et la fusion des SIE situés sur un même site est bien à l'ordre du jour...

La Direction reconnaît que la finalité est l'absorption des suppressions d'emplois qu'elle qualifie « d'inéluctables ».

### Réseau rural

La Direction a réaffirmé que notre réseau territorial serait impacté par la réforme territoriale. Elle a précisé que le gouvernement avait pour projet de développer les « maisons de service public » en milieu rural. Compte tenu du projet de fermeture de 850 poste comptables classés C4, de la mise en œuvre de la dématérialisation et de télé-procédures obligatoires pour les communes au 1er janvier 2015 **tout est prêt pour la disparition des petits postes comptables.**

### SIP

La Direction confirme le projet de sortir la gestion de la PPE des SIP vers un transfert aux organismes sociaux.

### RAN Arcachon

FO-DGFIP a attiré l'attention de la Direction sur la situation de la trésorerie d'Audenge où il manque des écrans et 4 agents, alors qu'ils ont à faire face notamment à une charge accueil importante avec des contribuables qui, dépendant du SIP d'Arcachon, viennent régler leurs problèmes dans ce service plus proche pour ce qui concerne le nord bassin.

FO-DGFIP a également attiré l'attention de la Direction sur la situation de la trésorerie d'Arcachon, du SIP ou du SIE où de nombreux collègues sont absents, pour certains en dépression, et où des emplois sont non pourvus, rendant l'exercice des missions particulièrement difficile au point que parfois l'encaissement du SIP est renvoyé sur la trésorerie ou que les collègues du SIP sont monopolisés à 100% par la mission accueil physique et téléphonique.

### Lesparre

FO-DGFIP a fait part à la Direction de l'inquiétude des agents du SPF sur le déménagement des publications avant leur « scannage » et leur crainte de devoir refaire le travail.

La Direction a répondu que le déménagement était prévu avant. Pour autant elle prévoit se rapprocher des personnels pour faire le point sur cette question.

### CDIF Bordeaux

FO-DGFIP a rappelé à la Direction que dans le cadre de l'accueil de la cité un agent avait été dédiée aux renseignements « foncier », ce qui semble aujourd'hui aux oubliettes...

La Direction fera le point.

Un CTL avec comme ordre du jour les projets de restructurations du département sera convoqué au premier trimestre 2015.

**FO-DGFIP constate que le processus de démantèlement du service public est bien enclenché. Seule une mobilisation de grande ampleur sera de nature à inverser la machine. FO-DGFIP avec sa fédération de fonctionnaire et sa confédération met tout en œuvre pour construire le rapport de force à la hauteur de l'enjeu. Incontestablement une riposte s'impose plus que jamais.**



LE 4 DÉCEMBRE  
**FO** la force syndicale **DGFIP**  
**VOTRE VOIX**  
**PEUT TOUT**  
**CHANGER**